

L'allègement du protocole sanitaire

Ce lundi, la ministre du Travail et les partenaires sociaux se retrouvent en visioconférence pour échanger sur un assouplissement des règles du télétravail. Avec un maître des horloges : l'évolution de la pandémie.



La Ministre du Travail va notamment mettre sur la table le nombre de jours en présentiels, le nombre de personnes à la pause déjeuner, l'organisation des moments de convivialité... LP/Philippe Lavieille

Par Catherine Gasté

Le 25 avril 2021 à 21h56

La question taraude nombre de salariés. Ceux qui ont appliqué à la lettre la dernière injonction d'Emmanuel Macron de [systématiser le travail à domicile](#) pour combattre la troisième vague du coronavirus. Va-t-on me demander de revenir sur site du jour du lendemain alors que le virus circule encore fortement ? s'interrogent certains, non sans angoisse. [D'autres, qui tournent en rond chez eux et n'en peuvent plus](#), se demandent s'ils vont pouvoir bientôt reprendre les vieilles habitudes de bureau perdues il y a un an.

Que va-t-il se passer à partir de la mi-mai, date à laquelle les règles du télétravail devraient évoluer ? Ce lundi, syndicats et patronat ont rendez-vous en visio avec Elisabeth Borne pour se mettre en ordre de marche dans la perspective des prochaines annonces d'Emmanuel Macron.

Nombre de jours en présentiel, cantine...

Vendredi, [la ministre du Travail a annoncé qu'elle consulterait les partenaires sociaux](#) en vue de la prochaine étape prévue du déconfinement. « C'est une réunion d'échange. Il s'agit de dessiner des perspectives et de savoir comment on allège par étapes le dernier protocole sanitaire qui est très strict », précise son entourage. Sur la table notamment : le nombre de jours en présentiel, le nombre de personnes à la pause déjeuner, l'organisation des moments de convivialité... Aucune décision ne devrait néanmoins être prise.

Pour rappel, les consignes gouvernementales actuelles prévoient du télétravail cinq jours sur cinq pour les activités pouvant être intégralement effectuées à distance, avec [un jour « soupape » sur site par semaine](#), autorisé si le salarié souffre d'isolement ou de difficultés ; du télétravail partiel, quelques jours par semaine, lorsque seules certaines tâches peuvent être réalisées à distance.

« A ce stade, ce n'est pas aux syndicats de se substituer aux pouvoirs publics ou au corps médical et de dire s'il faut passer à deux jours ou trois en présentiels », prévient Yves Veyrier de FO. Pour le leader syndical, « il va falloir envisager une sortie progressive dépendant de l'évolution de la pandémie. Protéger la santé des salariés, c'est la priorité ». « Le télétravail et ses répercussions sur le changement dans l'organisation des entreprises se poseront en d'autres termes quand on sera sortie de la crise », poursuit le secrétaire général de FO. Une vision partagée par Gérard Mardiné de la CFE-CGC, qui insiste lui aussi sur la période de transition et met en avant les difficultés psychologiques de « ceux qui n'en peuvent plus » : « Il faudra

lâcher un peu de lest, lever cette tolérance d'un jour, passer sans doute à deux et trouver des souplesses selon les disparités territoriales. »

«Quand les indicateurs seront bons, nous redonnerons la main aux entreprises et aux salariés»

Une position que partage Eric Chevée, le vice-président de la CPME. « Mais tout dépend évidemment du seuil de la pandémie », met en garde Gérard Mardiné, « si l'on descend à 20 000 ou 15 000 contaminations par jour, il faudra relâcher. Or on commence déjà à nous parler d'une 4e vague en octobre ! » « Il faut apprendre à vivre avec le Covid. A l'avenir, on ne pourra plus tout fermer ! » embraye Eric Chevée.

« Rien ne change avant la mi-mai ! » assure, catégorique, le ministère du Travail. « Et il faut qu'on soit très prudent, [le président a rappelé l'importance du télétravail pendant la pandémie](#). Nous ferons bouger les lignes progressivement. Et quand les indicateurs seront bons, c'est à ce moment-là que nous redonnerons la main aux entreprises et aux salariés, pas avant », confie une source. A l'Association des directeurs des ressources humaines (ANDRH), Audrey Richard, sa présidente, ne voit pas les choses différemment. « Depuis la crise, les entreprises ont appris à s'organiser. On envisage le retour sur site très progressivement jusqu'en septembre, avec une organisation de travail hybride télétravail/site. Il va falloir tenir compte des gens qui ont peur de revenir. Une chose est sûre, le retour à l'avant Covid n'existera plus jamais. »